
Jour de séance 38

le jeudi 10 juin 2021

10 h

Prière.

Conformément à la motion 60, certains parlementaires participent aux délibérations de la Chambre de façon virtuelle.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à restaurer les ponts de Haut-Rivière-du-Portage et de Rivière-du-Portage. (Pétition 16.)

M. Turner, du Comité permanent de la politique économique, présente le treizième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 10 juin 2021

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son treizième rapport.

Le comité se réunit le 9 juin et étudie le projet de loi 35, *Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire*, qu'il approuve avec certains amendements.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Greg Turner, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon M. Holder, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, sur autorisation, la troisième lecture des projets de loi 35 et 63 soit appelée, après quoi, sur autorisation, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées de 13 h à 16 h 30.

Il est unanimement convenu que la troisième lecture des projets de loi 35 et 63 soit appelée sur-le-champ.

Il est unanimement convenu que les affaires émanant de l'opposition soient étudiées de 13 h à 16 h 30.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 36, *Loi modifiant la Loi sur la voirie* ;
- 42, *Loi modifiant diverses dispositions législatives* ;
- 43, *Loi concernant la Loi sur le Conseil exécutif et la Loi sur l'Assemblée législative.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 35, *Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote nominal suivant :

POUR : 27

l'hon. M. Holder	l'hon. M ^{me} Green	M. Cullins
l'hon. M. Higgs	l'hon. M ^{me} Dunn	M ^{me} Anderson-Mason
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M. Hogan
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Stewart
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Allain	M. Ames
l'hon. M. Fitch	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Carr
l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Wetmore	M. Turner
l'hon. M. Crossman	M ^{me} S. Wilson	M. Austin
l'hon. M. Holland	M ^{me} Bockus	M ^{me} Conroy

CONTRE : 18

M. Arseneault	M. Coon	M. Legacy
M ^{me} Thériault	M. LeBlanc	M. Guitard
M. Melanson	M. K. Chiasson	M. Gauvin
M. McKee	M. Bourque	M. Mallet
M ^{me} Landry	M. LePage	M. Landry
M ^{me} Harris	M. D'Amours	M. Arseneau

Le projet de loi 35, *Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

63, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac et de cigarettes électroniques.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Holder, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement affecte des fonds publics au soutien des universités du Nouveau-Brunswick dont les activités sont gérées de façon indépendante ;

attendu que les personnes représentant lesdites universités à dotation publique ont convenu de comparaître devant un comité de la Chambre pour répondre à des questions portant sur la gestion des fonds affectés et sur des sujets connexes ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue le Comité spécial sur les universités publiques, chargé d'inviter les personnes représentant les universités à dotation publique du Nouveau-Brunswick et les personnes représentant la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes à comparaître devant lui pour traiter de l'administration des universités, des programmes d'études, de la mesure du rendement, de la reddition de comptes et de la transparence et pour en fournir un aperçu

et que le comité soit composé de M. Hogan, de M^{me} Bockus, de M^{me} S. Wilson, de M. Cullins, de M. Ames, de l'hon. M. Savoie, de M. C. Chiasson, de M. Legacy, de M^{me} Thériault, de M. Coon et de M^{me} Conroy. (Motion 79.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Holder, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 11 juin 2021, s'ajourne au mardi 2 novembre 2021, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'une ou l'autre des vice-présidentes le supplée pour l'application du présent ordre.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance, suspendue à 11 h 49, reprend à 13 h.

Conformément à l'avis de motion 76, M. McKee, appuyé par M. Arseneault propose ce qui suit :

attendu que l'ancien président d'Alcool NB Liquor et Cannabis NB a démissionné de son poste en décembre 2020 pour retourner dans le secteur privé ;

attendu que plus de cinq mois se sont écoulés depuis son départ ;

attendu que nous avons récemment appris que le président du conseil d'administration d'ANBL, qui est un agent politique conservateur bien connu, a soutenu la candidature du premier ministre lors de la course à la direction et a agi à titre d'agent officiel, a décidé que la prochaine personne assurant la présidence ne serait pas engagée avec l'aide d'une agence professionnelle indépendante spécialisée dans le recrutement de cadres ;

attendu que, pour un rôle aussi important dans la gestion d'une société générant des recettes de 500 millions de dollars par année, il est essentiel de veiller à ce que la personne la plus qualifiée soit sélectionnée et qu'il est irresponsable de ne pas recourir à une tierce partie, soit une agence professionnelle de recrutement ayant une expertise en ressources humaines ;

attendu que le président d'ANBL a la réputation d'outrepasser son autorité en tant que président du conseil d'administration en s'ingérant dans les activités quotidiennes de la société ;

attendu que l'on s'inquiète de plus en plus du fait que le président du conseil ne veut pas que les services d'une agence indépendante soient retenus parce qu'il veut influencer le résultat du processus de recrutement ;

attendu que l'on craint en outre que le processus proposé par le président du conseil ne fasse l'objet d'ingérence politique ;

attendu qu'il est nécessaire de maintenir la confiance du public à l'égard du processus de sélection et d'établir la crédibilité de la personne choisie ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'assurer que le processus de sélection des candidatures à la présidence d'ANBL et de Cannabis NB est indépendant et impartial et que les services d'une agence de recrutement tierce sont retenus pour effectuer le recrutement, interviewer les personnes candidates et soumettre ses recommandations sur une offre d'emploi.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} S. Wilson, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Steeves, appuyé par l'hon. M. Fitch, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 76 soit amendée par la suppression des troisième, cinquième, sixième et septième paragraphes du préambule.

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 76 amendée, dont voici le texte :

attendu que l'ancien président d'Alcool NB Liquor et Cannabis NB a démissionné de son poste en décembre 2020 pour retourner dans le secteur privé ;

attendu que plus de cinq mois se sont écoulés depuis son départ ;

attendu que, pour un rôle aussi important dans la gestion d'une société générant des recettes de 500 millions de dollars par année, il est essentiel de veiller à ce que la personne la plus qualifiée soit sélectionnée et qu'il est irresponsable de ne pas recourir à une tierce partie, soit une agence professionnelle de recrutement ayant une expertise en ressources humaines ;

attendu qu'il est nécessaire de maintenir la confiance du public à l'égard du processus de sélection et d'établir la crédibilité de la personne choisie ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'assurer que le processus de sélection des candidatures à la présidence d'ANBL et de Cannabis NB est indépendant et impartial et que les services d'une agence de recrutement tierce sont retenus pour effectuer le recrutement, interviewer les personnes candidates et soumettre ses recommandations sur une offre d'emploi.

La motion 76 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Le débat ajourné reprend sur la motion 73, proposée le jeudi 3 juin 2021 par M. D'Amours, appuyé par M. Arseneault.

Le débat se termine. La motion 73, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 19

M. Arseneault	M. Austin	M. Legacy
M ^{me} Thériault	M. LeBlanc	M. Guitard
M. Melanson	M. K. Chiasson	M. Gauvin
M. McKee	M. Bourque	M. Mallet
M ^{me} Landry	M. LePage	M. Landry
M ^{me} Harris	M. D'Amours	
M. Coon	M ^{me} Conroy	

CONTRE : 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Holland	M ^{me} S. Wilson
l'hon. M. Higgs	l'hon. M ^{me} Green	M ^{me} Bockus
l'hon. M. Steeves	l'hon. M ^{me} Dunn	M. Cullins
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Hogan
l'hon. M. Flemming	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Stewart
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Allain	M. Ames
l'hon. M ^{me} M. Wilson	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Carr
l'hon. M. Crossman	M. Wetmore	M. Turner

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi électorale*, il s'élève un débat.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée aux affaires émanant de l'opposition est écoulée.

La séance est levée à 16 h 30.